



SAINT-POLYCARPE

---

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

EN VERTU DU RÈGLEMENT 197-2023 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFAMILIAL DE 12 LOGEMENTS DE 3 ÉTAGES HORS-SOL ET UN POURCENTAGE D'ESPACE VERT DE 42,3 %, SUR LE LOT 4 520 651, SITUÉ AU 59-63, RUE CURÉ-CHOLET DANS LA ZONE H3-56.

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée :

- **QUE** lors de la séance ordinaire du 11 août 2025, le conseil a adopté la résolution, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (197-2023)*, afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial de 12 logements de 3 étages hors-sol et un pourcentage d'espace vert de 42,3 %, sur le lot 4 520 651, situé au 59-63, rue Curé-Cholet dans la zone h3-56.
- **QUE** cette résolution entrera en vigueur à la date de la publication de l'avis signé par le greffier;

**DONNÉ** à Saint-Polycarpe, le 12 septembre 2025.

---

Janyne Gauthier  
Adjointe à la direction générale et  
greffière adjointe